

Direction de la Culture et du Patrimoine

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 mai 2021

**AIDE EXCEPTIONNELLE AUX STRUCTURES PATRIMONIALES
AU TITRE DU PLAN ALSACIEN DE REBOND, SOLIDAIRE ET DURABLE**

N°	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
1.	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU SITE DU HOHLANDBOURG Aide exceptionnelle (fonctionnement) suite à la crise sanitaire	80 000,00
2.	SYNDICAT MIXTE DU MEMORIAL DE L'ALSACE-MOSELLE Aide exceptionnelle (fonctionnement) suite à la crise sanitaire	55 250,00
Total		135 250,00

Ces aides font l'objet d'un paiement unique.

Ces montants seront à prélever comme suit :

En faveur du syndicat mixte d'aménagement du site du Hohlandsbourg :

Ces crédits ont été demandés en DM1 pour un montant de 80 000 €. Opération 1850001 Hohlandsbourg, ligne 3518 - 65-657358-35 - Subventions - Autres groupements.

En faveur du Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle :

Un montant de 38 000 € a été demandé en DM1 dans le cadre du Plan de Rebond sur la ligne 3518 - 65-657358-35 - Subventions - Autres groupements.

Le solde, soit 17 250 €, sera prélevé sur l'imputation suivante :
Tranche de financement P1920003 T11
Opération P1920003, ligne 1293 - 65-657358-314 - Subventions - Autres groupements.

Total : 135 250 €.